

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 1 de 3

**Résolutions adoptées à la 0616<sup>e</sup> séance tenue le  
15 décembre 2014**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 26 janvier 2015

CU-0616-4.1 COMITÉ DE CONSULTATION EN VUE DE LA NOMINATION DU  
DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT DE  
KINÉSIOLOGIE

Ce point est retiré par le recteur, séance tenante. Le rapport **2014-A0002-0616<sup>e</sup>-857** du Comité de consultation en vue de la nomination du directeur ou de la directrice du Département de kinésiologie sera traité ultérieurement.

CU-0616-4.2 NOUVELLE DÉSIGNATION DU SITE OUTREMONT

Ce point est retiré séance tenante. Le document **2014-A0002-0616<sup>e</sup>-859** en lien avec la recherche d'un nouveau nom pour le site Outremont sera transmis ultérieurement selon une nouvelle recommandation.

CU-0616-4.3.1 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2014-2015 (PLAN DE REDRESSEMENT)

le Conseil de l'Université adopte le budget révisé 2014-2015 et le plan de redressement des budgets pro forma 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, conformément aux dispositions apparaissant au document **2014-A0002-0616<sup>e</sup>-861** déposé aux archives.

CU-0616-4.3.2 MESURES BUDGÉTAIRES

le Conseil de l'Université :

- réaffirme sa sensibilité aux préoccupations gouvernementales. Toutefois, il souhaite maintenir une attitude ferme et positive quant aux limites de l'Université à répondre à l'effort budgétaire demandé par le gouvernement du Québec sans disposer ni des moyens d'action ni des leviers pour le faire et sans compromettre la mission et le positionnement de l'Université;
- mandate le recteur, M. Guy Breton, à présenter et à discuter avec le gouvernement du Québec de la présente proposition en insistant sur les impacts que ces compressions budgétaires et le sous-financement ont sur la capacité de l'Université à réaliser sa mission et en demandant que Québec donne à l'Université les moyens d'action pour la soutenir dans sa mission d'enseignement et de recherche;
- mandate la chancelière, Mme Louise Roy, afin qu'elle appuie le recteur dans ses démarches auprès du gouvernement et fasse les représentations pertinentes en ce sens.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 3

Résolutions adoptées à la 0616<sup>e</sup> séance tenue le  
15 décembre 2014

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 26 janvier 2015

CU-0616-4.4 ADOPTION DES ORIENTATIONS ET BALISES BUDGÉTAIRES 2015-2016

le Conseil de l'Université adopte les orientations et les balises budgétaires 2015-2016, conformément aux dispositions apparaissant au document **2014-A0002-0616<sup>e</sup>-852** déposé aux archives.

CU-0616-4.5 COMITÉ DE RETRAITE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

le Conseil de l'Université approuve les modifications à l'article 3.12 du *Règlement du Régime de retraite de l'Université de Montréal*, telles qu'entérinées par le Comité de retraite à sa séance du 11 décembre 2014, selon les dispositions apparaissant aux documents **2014-A0002-0616<sup>e</sup>-860.1** et **2014-A0002-0616<sup>e</sup>-860.2** pour en faire partie comme s'ils étaient récités au long dans la présente résolution. Cette approbation est conditionnelle à l'approbation par la Cour supérieure de l'entente de règlement du recours collectif dans le dossier du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal c. Jean-Paul Gourdeau et al N<sup>o</sup> 500-06-000294-054.

CU-0616-4.6 OCTROIS DE DOCTORATS HONORIS CAUSA : UDEM — POLYTECHNIQUE

le Conseil de l'Université décerne un doctorat *honoris causa* aux personnes dont les noms paraissent au document **2014-A0002-0616<sup>e</sup>-858** et ses **annexes** déposés aux archives, et sujet à leur acceptation tout en sachant que cet octroi n'est valable que pour les cinq (5) années suivant la présente.

CU-0616-5.1 COMITÉ DE PROMOTIONS 2014-2015 (COPROM) – OCTROIS DE PERMANENCE ET NOMINATIONS AVEC PERMANENCE

le Conseil de l'Université, conformément au rapport **2014-A0002-0616<sup>e</sup>-855** et son **annexe** déposés aux archives :

- octroie la permanence au 1<sup>er</sup> juin 2015 aux personnes dont les noms paraissent à l'article 3a) du rapport;
- nomme avec permanence au 1<sup>er</sup> octobre 2014 la personne dont le nom paraît à l'article 3b) du rapport;
- nomme avec permanence au 1<sup>er</sup> décembre 2014 la personne dont le nom paraît à l'article 3c) du rapport.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 3

Résolutions adoptées à la 0616<sup>e</sup> séance tenue le  
15 décembre 2014

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 26 janvier 2015

---

CU-0616-6.4 COMITÉ DE VÉRIFICATION

le Conseil de l'Université :

- prend acte et accueille favorablement les grandes orientations du projet de *Politique de prévention et de sécurité de l'Université de Montréal*, conformément aux dispositions apparaissant au document **2014-A0002-0615<sup>e</sup>-836** et ses **annexes** déposés aux archives;
- confie au Secrétariat général la révision juridique de ladite politique en tenant compte des modifications suggérées par les membres au cours de la séance;
- propose que le Comité de gouvernance, une fois saisi de la nouvelle *Politique de prévention et de sécurité de l'Université de Montréal*, soumette les recommandations nécessaires pour adoption au Conseil, selon les principes de bonne gouvernance.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot